

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joël CANOSI, 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Date de convocation : 02.10.2018

PRESENTS : C.FANGET, I.ICARD, J.MAWART, M.PALIX, A.VALETTE, J.CANOSI, P.MARCOUX, S.ROZMANOWSKI

ABSENTS ET/OU REPRESENTES : D.BOISSEL, G.BROSSE

SECRETAIRE DE SEANCE : C.FANGET

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 24 Juillet 2018

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération portant sur la dénomination des voies - Annule et remplace la délibération du 22 janvier 2018

Monsieur Joël CANOSI, 1^{er} adjoint au Maire, informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS... d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Sur proposition de la commission, après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, le Conseil Municipal :

- VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,
- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),

- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération portant sur l'attribution du marché public « Cheminement piétons et sécurisation d'un arrêt des bus » - Avenant N°1

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise EIFFAGE en application de la délibération du 19 Juin 2017,

Vu la nécessité d'intégrer des prix nouveaux et de prendre en compte les variations des quantités résultant de la modification du projet,

Considérant la proposition de l'entreprise EIFFAGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise EIFFAGE dans le cadre des travaux de « Cheminement piétons et de sécurisation d'un arrêt des bus »,
 - Montant initial du marché ht : 120 957.68 €
 - Avenant ht : 9 175.40 €
 - Nouveau montant du marché ht : 130 133.08 €
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution,

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Délibération portant sur l'attribution du marché public « Cheminement piétons et sécurisation d'un arrêt des bus » - Avenant N°2

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise EIFFAGE en application de la délibération du 19 Juin 2017,

Vu la nécessité d'intégrer des prix nouveaux et de prendre en compte les variations des quantités résultant de la modification du projet,

Considérant la proposition de l'entreprise EIFFAGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise EIFFAGE dans le cadre des travaux de « Cheminement piétons et de sécurisation d'un arrêt des bus »,
 - Montant initial du marché ht (inclus Avenant N°1) : 130 133.08 €
 - Avenant ht : 21 705.30 €
 - Nouveau montant du marché ht : 151 838.38 €
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution,

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Questions diverses

Ont été évoqués les points suivants :

- ✓ La prochaine « Commission Adressage » qui se tiendra le mardi 06 novembre et qui fixera les colories et formes des plaques de rue et plaques de numéro en application des choix arrêtés ici avec l'ensemble du Conseil,
- ✓ Les dates a retenir pour les manifestations du CCAS :
 - Théâtre à Privas : Samedi 17 Novembre,
 - Repas des Aînés : Dimanche 25 novembre,
 - Spectacle de Noël pour enfants : samedi 08 Décembre
 - Harmonie de l'Eyrieux : Vendredi 15 Décembre

- ✓ La Réunion Publique pour le PLU le mardi 04 décembre 2018,
- ✓ La reprise des travaux du cheminement piétons
- ✓ Un point sur le SIVU,
- ✓ La réussite de l'Opération Brioches
- ✓ Un point sur la mise en place d'un PIJ itinérant « Point d'information Jeunesse » par la CAPCA